

les mesures de sauvegarde et de secours

Au niveau de l'établissement classé SEVESO seuil haut, pour tout incident ou accident circonscrit à l'établissement et ne menaçant pas les populations avoisinantes, l'industriel dispose d'un Plan d'opération interne (POI). Sa finalité est de limiter l'évolution du sinistre et de remettre l'installation en état de fonctionnement.

Au niveau du département, le plan particulier d'intervention (PPI) est mis en place par le préfet pour faire face à un sinistre sortant des limites de l'établissement. La finalité de ce plan départemental de secours est de protéger les populations des effets du sinistre. Le PPI relatif au dépôt de la SOBEGAL implanté à Calmont a été approuvé par le Préfet le 30 juin 2008. Des exercices de secours sont régulièrement organisés.

En cas d'événement majeur, la population est avertie au moyen du signal national d'alerte, diffusé par les sirènes présentes sur les sites industriels classés SEVESO seuil haut.

CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE EN CAS DE RISQUE INDUSTRIEL

1. **Se mettre à l'abri**
2. **Ecouter la radio**
3. **Respecter les consignes**

AVANT

S'informer sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer).

Évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques).

Bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte : **18** (pompiers), **15** (SAMU), **17** (police), en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes.

S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie).

Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner;

Ne pas aller chercher les enfants à l'école;

Se confiner;